



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 509 – RÈGLEMENT PORTANT SUR L'ADOPTION D'UN CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 8 mars 2022 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code de déontologie et d'éthique pour les élus municipaux.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité www.st-cypriendenapierville.com dans la section des règlements. À compter du 14 mars prochain, nous serons présents à l'hôtel de ville les lundi, mercredi et vendredi et en télétravail les mardi et jeudi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 11^e jour de mars 2022.



James L. Lacroix
Directeur général
et greffier-trésorier

Hôtel de ville

121, Rang Cyr

St-Cyprien-de-Napierville

(Québec) J0J 1L0

Tél. : (450) 245-3658

Télex : (450) 245-7824